



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports
Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

**Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques**

**Sous-direction 'observation de la santé et
de l'assurance maladie'**

Dossier suivi par : Brigitte Haury / Marie-Émilie Clerc

Tel : +33 (0) 1 40 56 80 50 / 88 16

Fax: +33 (0) 1 40 56 81 20

Mél : <mailto:brigitte.haury@sante.gouv.fr>

<mailto:marie-emilie.clerc@sante.gouv.fr>

Paris, le 20 décembre 2007

DREES-OSAM N° 07/184

**La directrice de la recherche, des études
et l'évaluation et des statistiques**

à

**Mesdames et Messieurs les directeurs
des établissements de santé**

**Mesdames et Messieurs les pharmaciens
gérant des pharmacies à usage intérieur
des établissements de santé**

Objet : Mise en place d'un recueil d'information sur le médicament dans les établissements de santé ayant une activité principale de soins de suite et réadaptation et de psychiatrie

Plusieurs dispositifs coordonnés visant à alimenter les systèmes d'information régionaux ou nationaux en données sur les médicaments dans les établissements de santé sont actuellement en cours d'implémentation. Ces dispositifs visent un même objectif : l'amélioration de la qualité des soins dans un contexte de maîtrise médicalisée des dépenses de santé. La Drees a déjà mis en place un recueil d'informations sur le médicament auprès des établissements de santé ayant une activité de Médecine, Chirurgie ou Obstétrique depuis 2004. Cette collecte vise à mieux connaître l'ensemble des médicaments achetés par les établissements de santé puis, d'une part délivrés aux unités de soins, et d'autre part rétrocédés au public. Des résultats ont déjà fait l'objet de publications dans des « Études et résultats »¹.

Pour 2008, le champ va être étendu, à la demande de la DHOS, aux établissements ayant une activité principale de soins de suite et réadaptation ou de psychiatrie. L'enquête de la DREES se substitue à des remontées d'informations demandées par la DHOS dans le bilan des CLIN. La collecte porte sur les achats de médicaments par Unité Commune de Dispensation (prix et quantités), ainsi que la répartition des consommations entre les unités de soins et les ventes au public (rétrocession) en 2007 (cahier des charges fourni en annexe). Tous les médicaments disposant d'une AMM ou d'une ATU de cohorte sont concernés par la collecte.

¹ « Les médicaments dans les établissements de santé. Premiers résultats de l'enquête menée auprès des Chu et des Clcc en 2004 » M-E Clerc et Brigitte Haury, études et résultats n°521, « Les médicaments dans les établissements de santé en 2005 » M-E Clerc et Brigitte Haury, études et résultats n°563.

Ce recueil se fait à partir des systèmes d'information existants afin d'éviter d'accroître la charge de travail des pharmacies à usage intérieur (PUI). Il s'agit d'une simple extraction pour les établissements informatisés et dont les pharmacies utilisent les codes ucd. Si toutefois votre établissement ne peut extraire ces informations que pour les molécules onéreuses, ces données devront cependant être transmises.

La collecte sera confiée à une société prestataire qui vous contactera. Vous recevrez **en février 2008** un courrier avec le cahier des charges 2008. L'Omédit de votre région a déjà été prévenu de la collecte. En effet, nous travaillons à l'harmonisation des informations demandées afin d'éviter les redondances. Nous envisageons, quand cela est possible, de passer par l'Omédit pour vous éviter de fournir un travail supplémentaire. Cependant, encore peu d'observatoires sont en mesure de transmettre ces données.

La directrice de la recherche, des études, de
l'évaluation et des statistiques



Anne-Marie BROCAS

Copie : Omedits, sous-direction E de la DHOS.